



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES LIMOUSIN

Le mot du Président

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Une nouvelle période scolaire prend fin, la récolte scolaire limousine est peu importante. Cela laisserait croire que nous sommes éloignés dans le Limousin, des fastes scolaires d'autres régions !

Certes, le Limousin, en sa région, semble être de plus en plus courtisé par ses voisins. Aux dernières nouvelles, nous pourrions nous marier avec la région Aquitaine! Fort bien! Lors d'une réunion récente avec le Conseil d'administration du syndicat régional Charentes-Limousin-Poitou, j'avais soulevé le fait que nous ne pouvons nous organiser, tant que les décisions politiques seraient volatiles, quant au découpage. Attendons également, les décisions et non les prises de position de l'ONPP sur ce sujet.

En parallèle, contact@limousin.cropp.fr est à la disposition de tous. L'équipe du Cropp attend vos remarques, suggestions, idées sur l'exercice de notre profession dans le Limousin. Votre intervention, par email, est attendue avant, pendant et après les vacances.

En point de mire ensuite, la réunion interrégionale Centre, Auvergne, Poitou-Charentes et Limousin qui aura lieu le 25 septembre 2014 à Poitiers. Nous aurons reçu, lors du Cropp du 12 septembre 2014, les 5 nouveaux diplômés qui nous font l'honneur de valoriser notre région.

Pour l'instant, bons congés à vous,
Bien cordialement.

Daniel Gravelat.

JUILLET 2014
N° 17

Contact

CROPP du Limousin
7 bis rue du Général Cerez
87000 Limoges

Téléphone : 05 55 34 25 09

Messagerie :
contact@limousin.cropp.fr

Dans ce numéro :

Le mot du Président	1
Les contrats (rappel)	2
SIREN et modification de votre situation	2
MOUVEMENTS des Professionnels Les mises à jour 2014	3
Exercice 2013 Comptes de résultat	4

CROPP Limousin Conseil Régional du 16 juin 2014	
CROPP Comptes de résultat 2013	
Subventions reçues	40000
Quotités	5640
Facturation ONPP - CROPP	708
Produits financiers	1041
Total ENCAISSEMENTS	47389
Achats ONPP - CROPP	296
Électricité et gaz	516
Fournitures d'entretien et petits équipements	38
Fournitures de bureau	389
Locations immobilières + Charges locatives	7743
Locations diverses	140
Entretien et réparations	720
Maintenance + Documentations et abonnements	0
Indemnités élus	9612
Rémunérations intermédiaires honoraires	0
Publications	0
Divers	149
Déplacements SNCF+voiture péage	2352
Missions réceptions hôtels restaurants	244
Frais postaux	328
Téléphonie	850
Total AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	23377
Taxe sur les salaires	236
Formation professionnelle continue	91
Taxes foncières, habitation ordures ménagères	
Total IMPOTS ET TAXES	327
Rémunération du Personnel	16086
Charges sociales	4154
Total CHARGES DE PERSONNEL	20240
Dotations aux amortissements	315
Total PROVISIONS	315
charges exceptionnelles	1671
produits exceptionnels	577
Impôts sur les sociétés	253
Total Exceptionnel	-1347
RESULTAT	1783

LA PROFESSION EN CHIFFRES :

Au 1er janvier 2014, la profession compte **12 082** pédicures-podologues, **67%** sont des femmes et l'âge moyen est de **40 ans**. On compte **13 082** cabinets sur le territoire français dont **2210** secondaires.

11 Instituts de formation en pédicurie-podologie en France dont **2** publics.

614 nouveaux diplômés en 2013 en France, **10%** sont issus de formations obtenues à l'étranger.

Chaque année, **1,5%** des professionnels cessent leur activité.

Les contrats : (pour rappel)

L'absence de contrat ou de communication de celui-ci constitue une faute disciplinaire.

La loi exige que tous les contrats et avenants soient communiqués au Conseil régional de l'Ordre intéressé dans un délai qui ne saurait excéder un mois à compter de la date de la signature du contrat (*article L.4113-9 du code de la santé publique*).

Le 12 avril 2013, le Conseil National de l'Ordre des Pédiatres-Podologues a validé une nouvelle version du contrat de collaboration, modèle de contrat disponible sur le site internet ONPP via l'accès réservé aux professionnels. Avant la signature, vous disposez de l'expertise du service juridique du Conseil de l'Ordre pour répondre gratuitement à toutes vos interrogations.

Le Repères N° 24 de mai 2013 y fait référence avec les explications précises.

C'est un gage de sécurité....

L'état civil des entreprises

Le répertoire SIRENE enregistre l'état civil des entreprises.

L'INSEE attribue à chaque entreprise, ou personne physique, un numéro d'identification appelé SIREN, et à chaque établissement un numéro dit SIRET

Le N° SIREN est composé de 9 chiffres et est non significatif. Il n'est attribué qu'une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique.

Le N° SIRET est composé de 14 chiffres : les 9 chiffres du N° Siren et 5 chiffres qui identifient l'établissement en tant qu'unité localisée (ex, le siège social, un cabinet libéral, un atelier...) lieu de l'activité professionnelle.

Il est donc modifié si l'établissement change d'adresse
Un code APE (activité principale exercée) est déterminé à partir de la déclaration faite par le Professionnel auprès de son CFE (centre de formalités des Entreprises).

L'attribution du code APE : 8690E pour le pédicure-podologue, est donnée de nature statistique qui s'appuie sur la nomenclature d'activité française (NAF) : activité des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues.

Pour déclarer votre changement de situation

- **En allant sur le site internet CFE :**

- Déclarer une formalité
- Profession libérale ou assimilé
- Modification de votre activité

- SUIVANT

- Choix de formalité de modification :

- Cocher « modification de l'enseigne du lieu d'exercice » date .././..

- Valider

Vous rentrez sur un formulaire URSSAF

-Notifier la modification de votre situation

A la fin du document dans le cadre « signataire » : la date s'inscrit et le lieu : à compléter

Inscrire adresse email et valider

Mouvements au tableau des Professionnels au 1er juillet 2014

AILLAUD	Florence	LIMOGES	Nouvelle diplômée 2014
BINET	Nadège	ST JUNIEN	Nouvelle diplômée 2014
FOELL	Anaïs	GUERET	Nouvelle diplômée 2014
MORTEFON	Chloé	LIMOGES	Nouvelle diplômée 2014
VERINAUD	Alex	BELLAC	Nouveau diplômé 2014
VITRAC	Damien	NOAILLES (19)	Transfert en Languedoc-Roussillon
DANIELOU	Thomas	BRIVE Lagaille	Transfert en Pays de Loire
VINCENT	Michaël	GUERET	Transfert en Midi-Pyrénées
BONNIN	Rachel	LE DORAT	Radiation

Le Guide d'exercice de la profession des pédicures-podologues, nouvelle mise à jour 2014, est à la disposition des professionnels sur le site : www.onpp.fr à la rubrique « publications » - « Rapports et travaux » ainsi qu'à « Sécuriser son exercice »

Ce document est consultable et téléchargeable gratuitement

Son objet est de présenter les différentes étapes liées à l'exercice professionnel. Il a pour but d'accompagner le pédicure-podologue tout au long de son parcours professionnel, de lui faciliter les tâches administratives, statutaires, de lui permettre d'appréhender sereinement les différentes démarches, qu'elles soient obligatoires ou conseillées.

Modifications de situation et d'exercice

Tout Pédicure-Podologue a l'obligation d'informer systématiquement et sans délai son Conseil Régional de chacune des modifications qui concernent sa situation et son exercice, notamment les changements d'adresse de la résidence professionnelle où des autres lieux d'exercice professionnel, ainsi que tous les liens contractuels qui peuvent le lier à un ou plusieurs professionnels, à un organisme privé ou public. Il doit informer son Conseil régional de sa cessation d'activité et faire part de son souhait ou non de rester inscrit au Tableau de l'Ordre. Ces formalités sont obligatoires car le Tableau de l'Ordre doit comporter des données actualisées. L'Ordre est amené à devenir le « guichet unique » du professionnel pour l'ensemble de ses démarches.

Le Tableau de l'Ordre et les listes établies par l'Assurance maladie ou les agences régionales de santé sont amenés à fusionner **au sein du Répertoire Partagé des Professions de Santé (RPPS)**, d'où notre insistance sur les rappels pour documents manquants dans les dossiers que nous devons actualiser et mettre à jour et finaliser pour certains l'inscription définitive au Tableau de l'Ordre.

Le Secrétariat sera fermé pour congés du 5 au 22 août 2014 inclus. Réouverture mardi 26/08/2014.

Bonnes vacances à tous!

Prochaines réunions 2014 du CROPP : Vendredi 12 septembre : 9h-17h bureau + Conseil et accueil des nouveaux diplômés 2014 pour la prestation de serment.

Mardi 4 novembre : 9h-12h bureau; Vendredi 5 décembre : 9h-17h bureau + Conseil.